

RÈGLEMENTS RCA19 210001 ET RCA10 210012-5

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 février 2019, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA19 210001

Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Wellington pour l'année 2019

Règlement RCA10 210012-5

Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012)

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun ce 13 février 2019

La secrétaire d'arrondissement par intérim,
Diane Garand

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/verdun